

CONVENTION D'ASSOCIATION AVEC UN CHERCHEUR ASSOCIE

Signée entre

Prénom Nom : Narmin Ali Muhamad Amen, Université Salaheddin, Erbil

Né le

de nationalité : irakienne

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse mail : narminaliamin@yahoo.fr

Ci-après dénommé le « **chercheur associé** »,

D'une part,

L'Institut français du Proche-Orient (Ifpo),
Rue de Damas, Beyrouth (Liban),
Représenté par son Directeur, Monsieur Michel Mouton,

Ci-après désigné par abréviation « **l'Ifpo** »,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'Ifpo a vocation à associer à ses diverses activités, pour des durées variables, des chercheurs de toutes nationalités. La présente convention a pour objet de fixer les obligations du chercheur associé et celles de l'Ifpo. Le chercheur associé est rattaché au département scientifique Archéologie et Histoire de l'Antiquité, en Iraq dans le cadre de l'axe scientifique « Le fait religieux au Proche-Orient ».

Le programme de travail doit être discuté au début de chaque année d'association avec le directeur de l'Ifpo et le directeur scientifique du département Archéologie et Histoire de l'Antiquité

Article 2 : Obligations du chercheur associé

2.1 Le chercheur associé doit se conformer au règlement intérieur de l'Ifpo.

2.2 Il est tenu de respecter une charte de signature scientifique. L'usage du logo ou du nom de l'Ifpo est réservé aux publications présentant des résultats de recherche acquis dans le cadre des activités liées au projet présenté lors de la demande d'association. L'usage en est en revanche interdit pour des articles d'opinion ou les interventions dans les médias généralistes.

2.3 Il s'engage à exécuter le programme de travail, mentionné dans l'article 1. Il remet chaque année (à la demande du directeur scientifique et avant le Conseil scientifique, un rapport détaillé concernant les activités de recherche menées en lien avec l'ifpo.

● Syrie

Damas Abou Roumaneh - BP 344
tel. : +963 (0)11 333.0214
fax. : +963 (0)11 332.7887
contact.damas@ifpoorient.org
Alep Dar Hammad
tel./fax. : +963 (0)21 332.3340
contact.alep@ifpoorient.org

● Liban

Beyrouth - BP 11-1424
tel. : +961 (0)1 420.291/3
ou 420.296/9
fax. : +961 (0)1 420.295
ou 615.866
contact.beyrouth@ifpoorient.org

● Jordanie

Amman - BP 830413 - Zahran 11183
tel. : +962 (0)6 461.11.71
ou 464.05.15 ou 461.18.72
fax. : +962 (0)6 461.11.70
contact.amman@ifpoorient.org

● Irak

Erbil
erbil@ifpoorient.org

● Territoires palestiniens

territoires.palestiniens@ifpoorient.org



2.4 Il s'engage à mentionner son accueil à l'Institut dans ses publications concernées par cette association.

Article 3 : Obligations de l'Ifpo

Dans les limites des moyens disponibles et dans le respect de ses règles de fonctionnement, l'Ifpo met à disposition du chercheur associé des locaux, matériels et services (prêt d'ouvrages, usage de moyens informatiques et bureautiques, téléphone local, etc.)

Article 4 : Responsabilité

L'Ifpo ne peut être considéré comme employeur, car il s'agit d'une association avec le chercheur associé et **en aucun cas un contrat de travail**. La période couverte par la présente convention n'est en aucun cas assimilée à une période d'activité salariée ouvrant droit à un salaire, aux cotisations de sécurité sociale et aux allocations de chômage.

L'Ifpo par conséquent ne peut en **aucun cas être garant** du chercheur associé dans ses démarches auprès des autorités locales.

Le chercheur associé déclare décharger la direction de l'Ifpo de toute responsabilité en cas d'accident, quelle que soit sa nature, et ce, pour toute la durée de la présente convention.

Article 5 : Durée et prolongation

La présente convention, renouvelable, est conclue pour un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Article 6 : Litiges

Le non respect des obligations susmentionnées mettra fin immédiatement à l'application de la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux, à Beyrouth, le 06 février 2019

Pour l'Ifpo
Son Directeur

Michel Mouton

Pour le chercheur associé

Narmin Ali Muhamad Amen

● Syrie

Damas Abou Roumaneh - BP 344
tel. : +963 (0)11 333.0214
fax. : +963 (0)11 332.7887
contact.damas@ifpoorient.org
Alep Dar Hammad
tel./fax. : +963 (0)21 332.3340
contact.alep@ifpoorient.org

● Liban

Beyrouth - BP 11-1424
tel. : +961 (0)1 420.291/3
ou 420.298/9
fax. : +961 (0)1 420.295
ou 615.866
contact.beyrouth@ifpoorient.org

● Jordanie

Amman - BP 830413 - Zahran 11183
tel. : +962 (0)6 461.11.71
ou 464.05.15 ou 461.18.72
fax. : +962 (0)6 461.11.70
contact.amman@ifpoorient.org

● Irak

Erbil
erbil@ifpoorient.org

● Territoires palestiniens

territoires-palest@iens@ifpoorient.org